



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 janvier 2026 le Conseil a adopté

Le projet de règlement 196-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments :

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 février 2026, à 18 h 30 au à la salle Bonne entente au 423-B rue Principale. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement 196-2026 concerne tout le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvestre
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 423-B rue Principale aux heures normales de bureau ou au lien suivant : [Règlements municipaux - Municipalité de Saint-Sylvestre](#) .
4. Le projet de règlement 196-2026 ne contient pas des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. L'ensembles du territoire est touché par toutes les dispositions du projet de règlement 196-2026. L'illustration de tous les secteurs de la municipalité peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau ou au lien suivant : [Urbanisme - Municipalité de Saint-Sylvestre](#) .

Donné à Saint-Sylvestre, 13 janvier 2026

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, 13 janvier 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 196-2026 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 13 janvier 2026 et en le faisant publier dans le journal Entre les Branches le 15 janvier 2026.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Sylvestre
